

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 21 décembre 2020 à 9 h, par visioconférence, avec enregistrement audio.

Sont présents : Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Est absent : Monsieur Denis Santerre, maire

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Véronique Lamarre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Véronique Lamarre, mairesse suppléante, procède à l'ouverture de la séance à 9 h 10. Elle remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Conformément aux directives sanitaires du gouvernement provincial, la séance du conseil est tenue par visioconférence. Le public n'est pas admis et il est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Projet « Café La Caisse » – Demande d'un avis juridique sur le versement d'une aide financière
4. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

2020-247 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 17 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Projet « Café La Caisse » – Demande d'un avis juridique sur le versement d'une aide financière

2020-248 DEMANDE D'UN AVIS JURIDIQUE – VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « CAFÉ LA CAISSE »

Considérant le désir du conseil municipal de venir en aide financièrement à l'organisme à but non lucratif « Café La Caisse » pour le démarrage de leurs activités prévu à l'été 2021;

Considérant qu'un premier plan d'affaires a été déposé à la municipalité par l'organisme précisant, entre autres, la nature de leurs activités;

Considérant qu'avec ces dernières précisions, il y a lieu de valider les possibilités d'aide financière municipale par un conseiller juridique;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à demander un avis juridique sur la légalité du versement d'une aide financière par la Municipalité de Baie-des-Sables à l'organisme mentionné dans le préambule. L'avocat mandaté devra également évaluer les différentes avenues possibles afin de venir en aide financièrement à cet organisme en toute légalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été reçue du public pour cette séance.

5. Levée de l'assemblée

2020-249 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de lever la séance à 9 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Véronique Lamarre
Mairesse suppléante

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Véronique Lamarre, mairesse suppléante de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Véronique Lamarre
Mairesse suppléante